

raff-il, un chauffeur de premier ordre qu'on remplacerait difficilement.

On l'a formellement reconnu partout.

Certain désormais de son innocence, j'ai cru devoir lui apprendre la mort de sa mère, ainsi que le crime auquel elle a succombé.

Le pauvre garçon a eu un haut le corps effrayant. Un sanglot lui a monté aux lèvres. Tout bon sentiment n'est pas éteint en lui.

Inutile d'ajouter que l'embargo mis sur sa personne est levé. Son capitaine lui a rendu la liberté. Georges Letellier a repris son service à bord, et se propose de venir à Paris lors de son retour de Norvège.

Quant à moi, considérant ma mission comme terminée, je prendrai demain le premier train du matin.

CINQUIEME NOTE DU BRIGADIER

MERLE.

"18 mai."—Monsieur Delorme, à qui je faisais part, tantôt, de mes soupçons sur Mary-Anne, m'a répondu :

—Je crains bien, monsieur Merle, que vous ne vous prépariez quelque nouvelle dissimulation. Nous connaissons cette fille de longue date : ma belle-mère lui portait le plus vif intérêt. Sa petite Bretonne, comme elle l'appelait, n'avait pas de secret pour elle. Depuis son arrivée à Sèvres, on n'a eu à lui reprocher ni une irrégularité de service, ni un manque de conduite. Je n'ai jamais ouï parler qu'elle reçut quelqu'un en cachette au fond d'un cabaret. La chose me semble incroyable. Défions-nous des commérages de quelque pécure jalouse.

Monsieur Delorme a les défauts de ses qualités de caissier modèle. C'est un granit qu'aucune transaction de conscience ne saurait entamer. Incapable de mal faire, il ne croit pas au mal chez les autres.

Moi, la vue de tant de vilenies humaines m'a rendu méfiant.

Robineau, que j'ai lancé sur la piste de l'homme aux grandes mains, nous édifiera.

SIXIEME NOTE.

"19 mai."—Monsieur Delorme me disait ce matin.

—Plus j'y réfléchis, plus je demeure convaincu que le meurtre a eu pour auteur un de ces mendiants qui sortent d'entre les pavés, à certains jours, dans les riches banlieues parisiennes. Ah ! la police, cher monsieur Merle, devrait bien nous débarrasser de toute cette vermine !

Je suis du même avis. Mais la police, en ce cas particulier, reste désarmée. Il serait nécessaire, avant tout, que le Parlement renforcât la loi contre la mendicité et que la magistrature se décidât à sévir.

SEPTIEME NOTE

"20 mai."—Robineau a décidément la main heureuse. Il m'a amené l'homme.

C'est le propre frère de Mary-Anne : le plus brave breton du monde, employé, depuis l'âge de douze ans, chez un loueur de l'avenue du Maine.

Il ne louche point ; il n'a point l'oeil sournois ; il est gai et jovial. Ses mains de travailleur ne présentent rien d'anormal. A part ces détails, le portrait qu'en ont tracé les servantes de Sèvres est exact. S'il parle peu, c'est qu'il ne prononce qu'incorrectement le français, les cochers qu'il sert étant tous bretons et n'usant volontiers entre eux que du dialecte national.

Si la soeur et le frère ne se voyaient qu'au cabaret, la cause est simple. Sachant que la vieille dame ne voulait recevoir personne, ils jugeaient correct de se donner rendez-vous au dehors. Mary-Anne choisissait le moment des vêpres, parce que, se trouvant en sortie régulière à cette heure là, tandis que la veuve Letellier gardait la maison, elle n'avait point de permission à demander à sa maîtresse.

Les pauvres enfants ont péché par trop de scrupules.

L'affaire de Sèvres s'embrouille décidément. Les fils que je croyais tenir se bri-